



Connaissance de testament

Par **Lagrange Bernadette**, le **09/01/2017** à **19:12**

Une petite cousine (cousine germaine de mon père) est décédée en novembre 2016 . Son notaire nous a contacté car nous sommes 3 soeurs seules de sa famille restant .personne célibataire sans enfant , ni frere ni soeur .Nous avons rendez vous pour ouvrir la succession et 2 jours avant le rv le notaire nous a prévenu par téléphone qu il y avait un testament et que nous n étions pas bénéficiaires du testament .

Puis je demander une copie de ce testament car nous ne savons pas du tout qui hérite car il y a 2 maisons et des terrains .Je sais qu elle avait le droit de nommer qui elle voulait comme bénéficiaires , mais pour information nous aimerions connaitre les héritiers .

Merci de votre reponse .

B Lagrange